



DCM DU 6 JUIN 2024

Dossier suivi par :

Direction générale

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2024.135

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 6 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 31 mai 2024 - **Date d'affichage** : 14 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

19 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET et Anne-Laure OULED-SGHAÏER.

N'ont pas pris part au vote et ont quitté l'assemblée : Merlene DÉSILES, Marie-Christine LESNÉ et Rozenn PIEL.

7 excusés : Messieurs Jacques BELLONCLE, Yannick DANTON, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Laëtitia NOËL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

6 pouvoirs : M. Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER) et Mme Elsa ROUSSEL (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) et Mme Anne VIOT (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L 2311-7 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 ;

VU la délibération 2022.363 en date du 15 décembre 2022 relative au règlement d'attribution des subventions municipales ;

VU l'avis de la Commission 1 « Sports et vie associative, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal » réunie le 15 avril 2024 ;

VU l'avis du Bureau municipal réuni le 27 mai 2024 ;

CONSIDERANT la politique de soutien au secteur associatif, vecteur de dynamisme et de lien social sur la commune ;

Dans la continuité du vote du budget primitif 2024, il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'octroi de subventions auprès de différentes associations au titre de l'exercice budgétaire 2024.

CATÉGORIE SPORT	Proposition
AS COLLÈGE MARTIN LUTHER KING	500 €
AS COLLÈGE ST MICHEL	400 €
AS LYCÉE SIMONE VEIL	800 €
CAPOEIRA LIFFRÉ	200 €
CLUB ALPIN Français DE LIFFRÉ	1 800 €
CLUB CYCLISTE LIFFRÉEN	6 500 €
JUDO CLUB	3 300 €
KARATÉ BUDO 35	7 000 €
LES ARCHERS DE LIFFRÉ	3 000 €
LES PÊCHEURS LIFFRÉENS	350 €
OLYMPIQUE LIFFRÉEN FUTSAL	500 €
UNION SPORTIVE DE LIFFRÉ	115 000 €
Sous Total	139 350 €

CATÉGORIE SOLIDARITÉ	Proposition
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	500 €
LE CLUB DE L'AMITIÉ	2 000 €
LES AMIS DU KANATA	300 €
LIFFRÉ PIÉLA	8 000 €
RESTOS DU CŒUR	2 100 €
Sous Total	12 900 €

CATÉGORIE LOISIRS	Proposition
ACCA	400 €
AFPL	1 000 €
AMICALE LAÏQUE	200 €
CANTE NAVAJO'S COUNTRY	400 €
CURIEUX DE NATURE	450 €
FEMMES EN CHEMIN	100 €
LIFFAB	300 €
LIFFRE POKER CLUB	300 €
LUDOTHÈQUE « LA TOUPIE »	800 €
NATURE RANDONNÉE	500 €
Sous Total	4 450 €

CATÉGORIE CULTURE	Proposition
COUP DE THÉÂTRE	800 €
GALLO TONIC	700 €
LA BOÎTE À COULEURS	1 500 €
LES NEZ ROUGES	1 000 €
STAND N'ROCK	3 500 €
Sous Total	7 500 €

CATÉGORIE VIE LOCALE	Proposition
PAR QUATRE CHEMINS	800 €
LA TRIBU DES POILUS	600 €
LES 4 PATTES DU PAYS DE LIFFRÉ	600 €
Sous Total	2 000 €

CATÉGORIE ANCIENS COMBATTANTS	Proposition
FNACA	300 €
UNC/AFN	700 €
Sous Total	1 000 €

Soit un montant global de **167 200 €** toutes subventions confondues.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution des subventions auprès des différentes associations au titre de l'exercice budgétaire 2024, telles que présentées ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr